

Rapport n°7

Incurpurazione di a parzella AN 246 inde u duminiu publicu stradale comunale

Incorporation de la parcelle AN 246 dans le domaine public routier communal

La Ville de Bastia par acte en date des 30 et 31 Juillet 2021 a acquis le bâti situé à l'arrière du local commercial sis 10, rue Napoléon. Ce bâti constitue l'arrière-boutique de ce local et cadastré AN 246.

L'acquisition a été réalisée en vue de sa démolition et de permettre ainsi d'ouvrir la ruelle comprise entre la rue neuve St Roch et la rue Faggianelli. Cette démolition a été réalisée en 2022.

Il convient à présent d'incorporer cet espace d'environ 50 m² dans le domaine public routier communal.

Pour rappel, en application des articles L 141-3, la procédure de classement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, dès lors qu'elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le classement dans le domaine public routier communal de la parcelle cadastrée AN 246.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives correspondantes.

